

Le 6 juin 2019

[Traduction]

Contrats du gouvernement

M^{me} Rogers : Monsieur le président, nous avons donné un avis de motion à la Chambre afin de demander des renseignements à propos des contrats de services professionnels et de services-conseils que le Cabinet du premier ministre ou le Bureau du Conseil exécutif a attribués sans appel d'offres depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. Les renseignements que nous avons reçus montrent que Savarin Consulting a facturé 212 750 \$, pour la période allant du 18 décembre au 28 mars, pour le compte d'un conseiller principal auprès du premier ministre. L'entreprise appartient à Bob Youden, et nous avons déjà parlé de lui. La somme est élevée pour trois mois de travail. Le premier ministre peut-il dire précisément à la Chambre ce que les contribuables ont obtenu en échange des 212 750 \$ facturés pour trois mois?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, le chiffre semble différent de ce dont je me souviens. Je suis toutefois très enthousiaste concernant les mesures que nous prenons au gouvernement afin d'instaurer un changement de culture. Il s'agit de réaliser des gains d'efficacité sur le plan du fonctionnement du gouvernement. Pour ce qui est du chef des opérations, nous avons introduit un concept que, j'en suis sûr, la plupart des gens de l'opposition du côté libéral ne comprendraient pas. Certains devraient le comprendre, et ils devraient comprendre que le but est d'optimiser l'argent dépensé. Dans le même esprit, Monsieur le président, les gens de l'opposition officielle constateront que nous sommes maintenant en mesure d'équilibrer le budget et d'aller de l'avant pour mesurer les résultats concrets. Nous établissons six grandes priorités au sein du gouvernement, la santé et l'éducation étant certainement les principales.

Toutefois, en ce qui concerne l'amélioration de tous les aspects des services gouvernementaux, M. Youden joue un rôle clé à cet égard, Monsieur le président. Savez-vous ce qu'il a accompli? Il a obtenu beaucoup de succès en gérant des compagnies, en obtenant des résultats que son entreprise et le public peuvent très bien voir. Dans le cas présent, Monsieur le président, le public verra les résultats. Merci, Monsieur le président.

M^{me} Rogers : Monsieur le président, voilà une réponse peu claire à une question claire. Le 9 avril, le premier ministre a dit, lors d'un reportage à CBC Radio, que M. Youden serait rémunéré à la tâche. Quelle est la tâche en l'occurrence qui mérite autant d'argent? Existe-t-il une facture détaillée que le premier ministre pourrait nous remettre par souci de transparence et qui prouverait le travail effectué dans le cadre de l'emploi en question ainsi que le rendement des fonds publics?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, nous serons en mesure de le faire. Je pense toutefois que, dans le même ordre d'idées, nous recenserons tous les emplois qui existaient au Cabinet du premier ministre et nous en déterminerons le nombre exact. Savez-vous quoi, Monsieur le



président? Le Cabinet du premier ministre était au maximum de sa capacité lorsque nous sommes arrivés au pouvoir. J'inviterais toute personne de l'autre côté à venir constater toutes les places qui sont inoccupées maintenant. Elles ne restent pas vides parce que les gens se cachent. Nous n'avons pas engagé tout un groupe de personnes. Nous faisons appel à trois personnes qui travaillent très étroitement avec des responsables gouvernementaux afin de changer la culture. Les parlementaires savent qui sont ces trois personnes. Je fournirai le nom de chacune d'entre elles.

Par ailleurs, nous devrions peut-être dénombrer les véhicules qui étaient utilisés sous le gouvernement précédent, Monsieur le président. Après tout, je ne fais pas allusion à un, deux ou trois véhicules. Je parle d'une grande quantité de véhicules qui étaient en circulation. Nous voulons dresser une liste complète. Je suis prêt à tout divulguer, c'est-à-dire toute l'information, Monsieur le président.

M^{me} Rogers : Je suis sûre qu'il s'agissait de milliers et de milliers de véhicules.

Quel est le rôle du conseiller principal auprès du premier ministre? Ce dernier a déjà un chef de cabinet. Il a le greffier du Conseil exécutif et un certain nombre de sous-ministres. Nous savons que le premier ministre a engagé au sein du gouvernement d'autres amis qui doivent lui faire rapport. Que fait exactement M. Youden que d'autres fonctionnaires très qualifiés et chevronnés et que des membres du personnel politique ne peuvent pas accomplir?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, voilà qui est très intéressant. Vous souvenez-vous du bureau régional qui avait été mis sur pied à Saint John et des employés qui y avaient été affectés? Vous en souvenez-vous? Si vous voulez poser une question à propos du travail accompli, je pense que nous devrions commencer par cela, Monsieur le président.

Quand nous voulons parler... La députée d'en face parlera d'un grand nombre de personnes. Monsieur le président, nous parlons de trois personnes. Nous parlons de trois personnes qui obtiendront des résultats dans les ministères. Savez-vous ce qui se passera à mesure que nous irons de l'avant? Les gens d'en face constateront les progrès. Ils seront contrariés, car ils ne sont pas habitués aux résultats, Monsieur le président. Les gens d'en face constateront les progrès, car nous en ferons rapport. Nous ne dirons pas : Ah, nous investissons l'argent des contribuables ; cela n'est pas du tout visible, mais nous l'investissons. Nous dirons plutôt que nous mettons à profit les sommes qui nous sont confiées afin d'obtenir les résultats exigés.

Une culture différente se développe, Monsieur le président. Je sais que les gens en question ne veulent pas l'entendre, mais une culture différente s'épanouit. Pour qu'une culture différente puisse se développer, il faut attirer des gens qui ont connu une autre culture. J'en ai fait l'expérience, Monsieur le président. Je n'en suis pas à mon coup d'essai. Merci.

M^{me} Rogers : Monsieur le président, je crois que, pendant l'étude des prévisions budgétaires, le premier ministre nous a dit que M. Youden serait payé jusqu'à 185 000 \$ par année. En fait, les mots exacts du premier ministre étaient que le plafond de rémunération fixé dans le contrat



s'élevait à 185 000 \$ par année. Compte tenu de la facture qui couvre seulement trois mois du dernier exercice financier, soit une facture de plus de 212 000 \$, faut-il s'attendre à un montant de 850 000 \$ pour le prochain exercice, qui couvre une période quatre fois plus longue? Le premier ministre profitera-t-il de l'occasion pour corriger ce qu'il a dit auparavant à la Chambre?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, les gens d'en face lancent des chiffres que je ne peux pas confirmer. Je sais ce que prévoit le contrat ; je ne peux donc pas confirmer les chiffres qui sont avancés ici. D'ailleurs, cela n'a rien d'inhabituel. L'opposition lance sans cesse des chiffres en l'air.

Savez-vous quoi? Je veux parler un peu de qualification. S'il est question de M. Youden, il a été président de la Chambre de commerce nationale. Je ne parle pas d'une personne sans expérience. Je parle de quelqu'un qui a mené avec succès une carrière fondée sur l'obtention de résultats, car c'était la seule façon dont il pouvait subsister. Il devait produire des résultats, et c'est ce qu'il a produit.

Quand je parle de la participation d'autres personnes, c'est dans l'optique de changer la culture pour qu'elle soit axée sur les résultats, car cette culture est complètement étrangère au gouvernement. Que s'est-il passé, Monsieur le président, lorsque nous sommes arrivés en tant que politiciens? Les Libéraux sont venus dire : Combien d'argent pouvez-vous dépenser dans tel domaine? Eh bien, j'ai sollicité l'aide des gens de la fonction publique, et certaines personnes les aideront à obtenir des résultats, et non pas simplement à ouvrir un nouveau bureau...

Budget

M. Melanson : En ce qui concerne la prise de décisions budgétaires, un gouvernement doit absolument faire preuve d'ouverture et de transparence en expliquant à la population du Nouveau-Brunswick la façon dont il prend ses décisions et les éléments qu'il considère à cette fin. Les gens du Nouveau-Brunswick veulent comprendre les conséquences, positives ou négatives, de toutes les décisions qui les touchent, d'autant plus que le premier ministre a pris certains engagements lors des dernières élections et après celles-ci, selon lesquels nous aurions des discussions franches et obtiendrions des faits et des analyses fondées sur des données probantes.

Nous avons déposé une motion afin de recevoir tous les renseignements en question. La réponse a été qu'aucune donnée n'existait. Le premier ministre aurait-il l'obligeance de réexaminer la question et de fournir tous les documents fondés sur des données probantes qui expliquent en détail les conséquences et les éléments qu'il a considérés pour prendre les décisions concernant toutes les compressions qu'il a effectuées au titre du budget?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, c'est très intéressant. Lors du processus budgétaire, les choses suivent leur cours, et le député d'en face connaît très bien le processus dont il parle. De nombreuses discussions ont lieu lors de ce processus. Je sais que les gens d'en face espéraient



trouver une preuve accablante. Je sais qu'ils espéraient découvrir des activités sounoises ou clandestines. Or, vous savez, Monsieur le président, il n'y en a point. Les activités en question n'existent pas. Les gens d'en face sont habitués à ce type d'activités. Ils y sont tous habitués. Ils doivent donc trouver une façon de les découvrir, mais ils devront continuer de fouiller. Laissons les gens d'en face fouiller. Laissons-les chercher avec acharnement et passer leur temps à fouiller, car, pendant ce temps, nous consacrerons nos efforts à relancer le Nouveau-Brunswick.

Pensons aux six derniers mois, non seulement pour nous rappeler que nous avons dû nous occuper sur-le-champ de la situation relative à Travail sécuritaire NB, mais aussi pour constater que nous avons dû équilibrer notre budget afin d'éviter des frais d'intérêts qui auraient pu se chiffrer à 25 ou 30 millions de dollars. Nous avons dû déterminer les postes budgétaires où nous dépensions de l'argent sans obtenir de résultats. Cela n'avait aucune importance pour les parlementaires du côté de l'opposition. L'obtention de résultats, c'est bien la dernière chose qu'ils souhaitent, mis à part le résultat des élections, et cela ne leur a pas réussi.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

[Original]

M. Melanson : Monsieur le président, nous connaissons très bien le processus menant au dépôt d'un budget, alors nous n'avons pas besoin aujourd'hui que le premier ministre essaie de nous l'expliquer. Voici ce que nous avons demandé : Quelle est la documentation et quels sont les faits utilisés pour parvenir aux décisions budgétaires que le gouvernement a choisi de proposer à la population? Nous voulons comprendre si le gouvernement a compris quelles en sont les conséquences, soit positives ou négatives, pour les gens du Nouveau-Brunswick, notamment pour la population étudiante, pour le personnel infirmier, pour les Premières nations et particulièrement pour les plus démunis.

S'il vous plaît, quels sont les faits, Monsieur le premier ministre? Vous avez promis d'être ouvert et transparent et de nous présenter les faits. Pourquoi ne pouvez-vous pas nous remettre la documentation pertinente pour que nous puissions voir ce que vous avez utilisé pour arriver à vos décisions budgétaires?

[Traduction]

L'hon. M. Steeves : Merci, Monsieur le président. Je suis content de pouvoir parler un petit peu de la manière dont nous établissons notre budget et du fait que le dernier gouvernement ne l'a pas fait. Je suis content de parler de l'augmentation de 1 milliard de dollars en taxes et impôts survenue au cours des quatre dernières années du gouvernement Gallant, qui s'endettait toujours plus. C'est avec plaisir que je parle de nos consultations prébudgétaires, consultations qu'un gouvernement a menées auprès des Premières nations pour la toute première fois. Les consultations prébudgétaires ont réuni 140 personnes. Plus de 2 000 mémoires ont été soumis en ligne, les gens nous disant ceci : Équilibrez le budget ; remettez de l'ordre dans les finances



publiques. La chambre de commerce de Moncton, la Chambre de commerce de l'Atlantique et les chambres de commerce de Fredericton et de Saint John nous ont toutes dit : Faites en sorte d'équilibrer le budget et de remettre de l'ordre dans les finances publiques. C'est ce que nous avons fait.

M. Melanson : Pour ce qui est de la prise de décisions fondées sur des données probantes, quand on consulte le communiqué au sujet du budget que le gouvernement a présenté, on se rend compte que, sous le sous-titre « Développement d'une économie durable », l'une des principales mesures — l'une des mesures phares — pour développer une économie prospère et durable au Nouveau-Brunswick consiste à éliminer la plaque d'immatriculation avant. Voilà une de leurs principales mesures. Le premier ministre peut-il expliquer aux gens du Nouveau-Brunswick ce qui lui fait croire que l'élimination de la plaque d'immatriculation avant permettra d'établir une économie durable au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, nous en sommes donc là, n'est-ce pas? Nous examinons chaque catégorie à l'aune de la question suivante : Qu'est-ce qui rendrait la vie plus facile? Quelle mesure souhaitée par les gens ne m'obligera pas à les imposer, à les imposer plus, et à me demander comment trouver plus d'argent pour pouvoir offrir quelque chose?

Monsieur le président, nous examinons ce qui peut nous permettre de faciliter et simplifier la vie des gens ordinaires du Nouveau-Brunswick. Un certain nombre de personnes ont dit... Un certain nombre de provinces, soit la majorité des provinces, n'exigent pas la plaque d'immatriculation à l'avant. D'ailleurs, des personnes ont dit : Pourquoi dois-je apposer une plaque avant sur mon véhicule?

D'accord. Mes collègues, ici à ma droite, ont eux aussi prôné l'élimination des plaques d'immatriculation avant. C'est ce que les gens nous disent à moi et à mes collègues. Je suis sûr que vous avez aussi entendu la même chose. Nous avons donc pris cette mesure, Monsieur le président. Vous savez, il y a d'ailleurs beaucoup d'autres enjeux que celui qui a été mentionné. Beaucoup d'autres questions émergeront au fil du temps en fonction de notre capacité à écouter les gens de la province qui demandent : Pourriez-vous rendre cela plus facile pour nous de vivre et de travailler au Nouveau-Brunswick? Voilà notre but, Monsieur le président, car nous voulons que les gens restent dans la province.

Fracturation hydraulique

M^{me} Harris : Monsieur le président, il est vraiment incroyable de voir le nombre d'ententes secrètes que nous mettons au jour ici aujourd'hui et que nous continuerons à découvrir du côté du gouvernement conservateur-allianciste. Le premier ministre détourne toutes les questions et, ainsi, brise sa promesse de donner des réponses claires à des questions claires. C'est assez incroyable à voir. Monsieur le président, les chefs de neuf Premières nations du Nouveau-Brunswick disent avoir été pris au dépourvu par la nouvelle selon laquelle le gouvernement actuel avait secrètement levé le moratoire sur la fracturation hydraulique sans jamais les



consulter. Le ministre des Affaires autochtones peut-il nous dire pourquoi il n'a pas encore noué le dialogue ni mené de consultations à ce sujet?

L'hon. M. Stewart : Merci, Monsieur le président, et je remercie la députée d'en face. Tout d'abord, au Nouveau-Brunswick, nous respectons les droits des Autochtones. Nous respectons leurs droits issus de traités. Nous adhérons aux Traités de paix et d'amitié. Nous sommes tous visés par ces traités. Monsieur le président, ce que je vais vous dire ici aujourd'hui, c'est que le moratoire est encore bien en place. Nous avons simplement adopté une mesure réglementaire qui nous permet de développer l'industrie en question dans une région précise du Nouveau-Brunswick. Maintenant que la réglementation est en place, nous ferons participer pleinement les Premières nations. Nous avons des obligations à respecter, nous devons respecter l'honneur de la Couronne et nous avons l'obligation de consulter. Voilà exactement ce que nous ferons.

M^{me} Harris : Monsieur le président, je consulterai le Bureau du harsard pour obtenir une transcription de ce que le ministre vient de dire, car cela ne correspond pas à ce que nous entendons de la part des chefs des Premières nations.

« Il aurait fallu obtenir le concours des Mi'kmaq à cet égard dès le moment où le gouvernement envisageait de lever le moratoire dans la région de Sussex », a dit le chef George Ginnish de la Première nation de Natoaganeg et coprésident de MTI. [Traduction.]

Les gens d'en face ne peuvent donc pas éluder la question. Ils n'ont pas mené de consultations et ils ne sont même pas disposés à l'admettre. Il est inquiétant de penser aux autres mesures qu'ils prendront. Ils refusent d'écouter. Il s'agit d'un spectacle solo, dans lequel on s'occupe du Nouveau-Brunswick en secret et en cachant des choses, en cherchant à enlever des choses à la population, mais en ne lui disant qu'au moment venu. Le ministre a-t-il même parlé à ses collègues de faire participer adéquatement les Premières nations? N'est-il pas d'avis qu'il aurait fallu obtenir le concours de ces dernières avant que les règles soient modifiées?

Le président : Le temps est écoulé, Madame la députée. Le temps est écoulé.

L'hon. M. Stewart : Monsieur le président, je remercie la députée d'en face de la question. Je me suis rendu à Ottawa lorsque les réunions de l'Assemblée des Premières Nations s'y déroulaient pendant la première semaine de décembre. J'ai rencontré un groupe de conseillers et d'aînés d'Eel River Bar. Le chef Tyler Patles de Natoaganeg était présent. Il vient d'Eel Ground. Il y avait aussi le chef régional Roger Augustine, le conseiller Jake Caplin, d'Eel River Bar, un groupe de... Le chef Alan Polchies fils, de St. Mary's, était aussi présent.

À la table lors de la réunion... Il s'agissait de ma première grande réunion en compagnie de chefs réunis dans la même pièce, et ils m'ont demandé si c'était vrai que nous allions potentiellement développer une industrie du gaz naturel. J'ai répondu oui. Ils ont formulé une demande : Veillerez-vous à ce que nous soyons consultés? J'ai répondu que c'était mon travail de le garantir, d'y veiller et de continuer à informer le gouvernement et le Cabinet du processus lié à l'obligation de consulter. Maintenant que nous avons changé la réglementation et que



nous avons effectivement la possibilité de développer l'industrie, nous procéderons directement à la consultation des Premières nations. Merci.

M^{me} Harris : Merci beaucoup, Monsieur le président. C'est la première fois que le Nouveau-Brunswick a un ministre des Affaires autochtones. C'est absurde de...

(Exclamations.)

M^{me} Harris : Applaudissez tant que vous le voulez.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M^{me} Harris : C'est absurde de penser que le ministre peut mener ses consultations autour d'une tasse de café, truffer sa conversation de noms de personnalités en vue et penser que c'est acceptable. C'est exactement ce que les dirigeants en question m'ont dit au cours des dernières 24 heures, soit qu'ils n'avaient pas été consultés. Voilà pourquoi ils ont publié un communiqué hier. Lisez-le et comprenez-en le sens. Vous n'avez pas fait ce que vous aviez dit que vous feriez. Vous avez la responsabilité d'écouter les membres des Premières nations. Vous les ignorez, et ils vous le montreront. Vous devez vraiment écouter les gens du Nouveau-Brunswick, Monsieur le premier ministre. Le ministre admettra-t-il donc avoir eu tort de ne pas avoir tendu la main afin de faire participer les Premières nations, ce qui représente vraiment la partie la plus importante de son travail?

L'hon. M. Stewart : Merci, Monsieur le président, et je remercie la députée d'en face de la question. Il ne s'agit pas d'une façon de truffer la conversation de noms de personnalités en vue. La députée a demandé si le sujet avait été soulevé, et, bien sûr, il l'a été. Je voulais vous informer et informer la Chambre de l'endroit où avait eu lieu la discussion. À ce moment-là, il n'y avait pas de réglementation. Un moratoire était en place sur l'industrie en question ; il ne valait donc pas vraiment la peine d'en parler. Comment pouvez-vous développer une industrie si un moratoire est en place?

Chaque fois qu'il pourrait y avoir une incidence sur les droits des Autochtones, les droits issus de traités, en ce qui concerne les terres traditionnelles de chasse, pêche et de cueillette, nous avons l'obligation de consulter les membres des Premières nations. Nous sommes tous visés par les traités. Nous avons signé les Traités de paix et d'amitié et nous agissons en conséquence. Le processus commence maintenant. Nous n'avons même pas de réglementation jusqu'à maintenant ; il n'y avait donc rien à discuter. Merci, Monsieur le président.



[Original]

M. K. Arseneau : Monsieur le président, selon les dires du premier ministre, ce dernier aurait autorisé la levée du moratoire sur le gaz de schiste dans une certaine région du Nouveau-Brunswick. Cela a été fait derrière des portes closes, il y a plus d'un mois, sans que personne ne soit averti et, encore pire, sans que qui que ce soit, autre que Corridor Resources, n'ait été consulté. À voir l'aisance avec laquelle le premier ministre a été capable de lever ce moratoire, je ne peux que constater l'irresponsabilité et la faiblesse du moratoire laissé en place par le Parti libéral. C'est à se demander si ce dernier y croyait vraiment.

[Traduction]

Monsieur le président, faute de consultation ou d'engagement auprès des Premières nations, les gens du Nouveau-Brunswick veulent connaître les limites géographiques de la région visée et commencer à s'organiser pour exprimer leurs préoccupations. Étant donné qu'il s'agit du cheval de bataille du premier ministre, je pose ma question au premier ministre. Monsieur le président, le premier ministre peut-il me dire ceci : Quelles sont les limites exactes de la région où le moratoire sera levé sur le territoire traditionnel des nations Wabanaki? Quelles collectivités seront visées parmi Sussex, Penobsquis, Elgin et d'autres?

L'hon. M. Holland : Monsieur le président, j'ai le plaisir de prendre la parole à la Chambre pour répondre aux questions du député d'en face. Hier, nous l'avons entendu parler d'Orwell puisqu'il s'agit d'un auteur qu'il lit. Nous avons auparavant entendu parler de Goebbels. Je commence à avoir une petite idée de ce que la bibliothèque du député renferme. Nous pourrions peut-être lui suggérer des ouvrages de Covey, de Kiyosaki, voire du bon vieux Carnegie, qui sont des penseurs de la possibilité. Cela reflète ce dont nous parlons de ce côté-ci de la Chambre.

Eh bien, j'ai eu l'occasion hier de discuter avec l'ensemble des parlementaires. Nous nous sommes réunis ici même, à l'Assemblée législative, et j'ai démontré très clairement que le règlement avait été mis en place pour me permettre d'accorder une exemption à une région bien précise, c'est-à-dire la région de Sussex. La superficie sera comparable à celle d'avant. Je pensais avoir été bien clair. J'espère que le député comprend maintenant qu'il est sans intérêt de vouloir parler de toutes les régions de la province, car celles-ci ne sont pas toutes visées par le moratoire. Quand nous prenons une mesure, nous le faisons de façon appropriée et précise.

M. K. Arseneau : Merci, Monsieur le président, et merci des suggestions de lecture. J'espère seulement qu'on lit de l'autre côté.

[Original]

Point final.



[Traduction]

Notre premier ministre ne comprend tout simplement pas. Il est temps que le Nouveau-Brunswick se prépare en vue de l'avenir, Monsieur le président, plutôt que de basculer 40 ans en arrière.

[Original]

Monsieur le président, je ne peux juste pas comprendre comment le premier ministre peut annoncer une levée du moratoire avant qu'aient eu lieu des consultations et que les cinq conditions aient été remplies, avec preuves à l'appui. C'est de travailler à l'envers, Monsieur le président ; c'est une approche descendante et un style managérial vieilli et périmé.

[Traduction]

Au lieu d'écouter la population du Nouveau-Brunswick, le premier ministre ne sert encore une fois que quelques privilégiés. En décembre, Corridor a dit qu'elle ne pourrait prendre de l'expansion au Nouveau-Brunswick que si des modifications étaient apportées aux règlements entourant le stockage, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées. Quelles concessions le premier ministre a-t-il faites, ou compte-t-il faire, à l'égard de Corridor en affaiblissant les règlements pour répondre à leurs exigences?

L'hon. M. Holland : Monsieur le président, je n'ai apparemment pas été très clair parce que le député d'en face vient tout juste de parler de la levée du moratoire. Nous n'aurions pu être plus clairs. À titre de ministre, j'ai moi-même discuté avec le premier ministre du fait que nous avons... J'ai rencontré tous les partis et je pensais avoir été très clair à cet égard. Nous avons mis en place un règlement qui me permet d'accorder une exemption dans le cadre du moratoire existant. J'aimerais beaucoup avoir une rencontre pour pouvoir en parler un peu plus, si vous voulez, mais je ne peux être plus clair.

Toutes sortes de discussions visent à trouver des éléments bouleversants, mais il n'y a aucune raison de s'en faire, car il est évidemment question de mettre à exécution le plan que nous avons très clairement établi avant d'être élus. Il s'agit d'un engagement électoral. Nous avons maintenu cet engagement. Nous avons été élus et nous travaillons diligemment. Je sais que le fait de retrousser ses manches est un concept étranger pour l'opposition, mais c'est exactement ce que nous faisons. Il s'agit d'une étape. Le règlement en question constitue une étape qui nous permet de poursuivre le processus et de travailler à l'établissement des autres conditions, lesquelles correspondent aux autres étapes du processus.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.



Immigration

M^{me} Conroy : Monsieur le président, aucune nouvelle demande d'appui pour les secteurs des services d'hébergement et de restauration n'est acceptée dans le cadre du Programme pilote en matière d'immigration au Canada atlantique. Les entreprises visées représentent une partie importante du secteur touristique, lequel contribue grandement à l'économie de la province. Au titre du PPIA, les employeurs pouvaient faire venir des immigrants pour qu'ils travaillent et vivent dans leur collectivité. Les propriétaires d'entreprise me disent que, grâce au projet pilote, ils pouvaient avoir plus facilement accès à des travailleurs immigrants qualifiés afin de pallier la pénurie de personnel. Il est irresponsable d'exclure ces entreprises du PPIA, étant donné que cela peut nuire à ces dernières et à la situation financière de la province.

Monsieur le président, le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail aurait-il l'obligeance de me dire pourquoi une telle décision a été prise?

L'hon. M. Holder : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je veux remercier la députée du côté de l'opposition. Lorsque je suis arrivé au ministère, j'ai bien précisé que ma priorité absolue était de favoriser la croissance démographique et d'attirer des néo-Canadiens. Au cours des prochaines années, 120 000 personnes au Nouveau-Brunswick quitteront le marché du travail pour prendre leur retraite, et nous devons combler ce vide. Il sera en grande partie comblé par l'accueil de néo-Canadiens.

Je peux dire à la députée assise à ma droite qu'environ 50 % des demandes que nous avons reçues dans le cadre du programme émanaient déjà des secteurs dont elle parle. Nous devons nous assurer de diversifier les secteurs dont nous nous occupons. Je tiens aussi à ajouter qu'il est possible de présenter une demande au titre du Programme des candidats, en plus du Programme pilote en matière d'immigration au Canada atlantique. Il existe beaucoup de possibilités visant à attirer des gens afin que nous répondions aux besoins des secteurs de l'hébergement et de la restauration et attirions une population diverse de néo-Canadiens venant des quatre coins du monde.

M^{me} Conroy : Monsieur le président, je vous remercie de la réponse. Le ministre peut-il répondre aux préoccupations des propriétaires d'entreprise de services d'hébergement et de restauration? Quelles mesures seront prises pour limiter les effets négatifs qui pèseront sur les efforts d'expansion de leur entreprise? Quelles mesures peuvent être prises pour favoriser leur croissance?

L'hon. M. Holder : Monsieur le président, j'aimerais faire remarquer à la députée du côté de l'opposition, comme je l'ai expliqué il y a une minute, qu'il existe encore beaucoup de possibilités pour attirer des néo-Canadiens dans les secteurs qu'elle a mentionnés. J'aimerais beaucoup m'entretenir avec elle pour lui présenter les divers programmes en vigueur. Je ne crois pas du tout que les secteurs de l'hébergement et de la restauration soient laissés pour compte, mais nous devons nous assurer d'attirer des néo-Canadiens de tous les secteurs. J'aimerais beaucoup informer la députée d'en face et je pense qu'elle comprendrait que nous



accomplissons de grandes choses à cet égard. J'ai hâte de présenter dans un avenir très, très rapproché une nouvelle stratégie visant à attirer des néo-Canadiens.

Fracturation hydraulique

M. Bourque : Monsieur le président, j'ai parlé hier des faux espoirs suscités au sujet de l'industrie de la fracturation. En Alberta, des centaines de compagnies qui extrayaient du gaz naturel par fracturation ont fait faillite, en grande partie à cause du prix du produit. L'industrie a abandonné des milliers de puits, et les contribuables et propriétaires fonciers doivent maintenant payer la note. Le premier ministre est-il conscient des défis et, le cas échéant, changera-t-il d'idée quant à cette industrie pour laquelle il montre de l'enthousiasme?

L'hon. M. Higgs : Ce que je peux dire, c'est que, hier soir, j'ai eu une discussion avec M. Legault, le premier ministre du Québec. Il a parlé de son projet de 14 milliards de dollars dans la portion nord du fleuve Saint-Laurent. Il s'agit d'une nouvelle installation de GNL, Monsieur le président, et le gaz proviendra de l'Alberta. C'est donc un projet d'assez grande envergure au Québec.

Je suis aussi au courant d'un projet de 42 milliards de dollars en Colombie-Britannique. J'ai déjà parlé du gaz naturel en ce qui concerne la Colombie-Britannique.

Je sais aussi pertinemment que notre installation de GNL pourrait être convertie pour la somme de 8, peut-être de 9 ou de 10, milliards de dollars. Je ne suis pas sûr du chiffre, mais il s'agit d'une somme considérable provenant du secteur privé. Je n'aurais pas besoin d'investir un sou de l'argent des contribuables, mais je sais qu'une telle notion est inacceptable pour les gens d'en face.

De quoi les gens du secteur privé ont-ils besoin afin de fournir un investissement du genre au Nouveau-Brunswick? Ils ont besoin d'un approvisionnement en gaz. Où pense-t-on pouvoir obtenir un tel approvisionnement? Ici, au Nouveau-Brunswick. Prenons conscience des possibilités, Monsieur le président, des réelles possibilités.

M. Bourque : Monsieur le président, comme vous le savez, nous posons des questions directes mais nous n'obtenons aucune réponse directe, même si le premier ministre avait promis qu'il en donnerait. Les gens d'en face sont doués pour dire des demi-vérités. En fait, ils sont si doués pour dire des demi-vérités qu'ils en font même des autocollants.

Corridor Resources a même dit qu'il faudrait plusieurs années avant de voir la levée du moratoire se traduire par des investissements. Plus tôt cette semaine, nous avons posé des questions au premier ministre sur les investissements du secteur privé, compte tenu des très sombres perspectives d'investissements privés au Nouveau-Brunswick qu'a présentées le Conseil économique des provinces de l'Atlantique. Appelé à proposer une solution, le premier ministre a donné comme seule réponse précise le gaz de schiste. Je vais lui donner une deuxième chance. Peut-il essayer de répondre à nouveau? La première réponse n'était pas la



bonne. Quelle serait la solution de rechange sur le plan économique? Nous aimerions le savoir. Merci.

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, je ne pense pas que ma réponse précédente pourrait être plus claire. Je ne saurais être plus clair, mais, étant donné que le député lisait des notes, il était trop concentré sur celles-ci et ne m'a peut-être pas entendu.

Si vous voulez comprendre ce que nous faisons pour rebâtir le Nouveau-Brunswick — un Nouveau-Brunswick que des gens ont quitté, un Nouveau-Brunswick où des gens ont dit qu'ils n'avaient pas les moyens de vivre et où le gouvernement a dépassé les bornes, c'est pourquoi les gens n'ont pas voulu y investir... Qu'avons-nous vu concrètement? Les investissements du secteur privé dans la province ont énormément diminué. Entre-temps, le mot d'ordre au titre du plan de développement économique de l'époque consistait à investir l'argent des contribuables dans toutes sortes de mesures.

Nous avons entendu un exposé de Richard Saillant, que je vous encourage à l'écouter pour en saisir le sens. Il s'agit d'une suite à *Au bord du gouffre*? Monsieur le président, il parle de bâtir une économie fondée sur les investissements du secteur privé. Qu'essayons-nous donc d'accomplir au sein du système? Non seulement nous tirons parti de ce dont nous disposons alors que nous procédons à une transition au sein de notre économie pour favoriser un environnement plus sain, car c'est ce que nous faisons, mais nous acquérons aussi des compétences pour saisir les possibilités partout dans le monde.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

Contrats du gouvernement

M^{me} Rogers : Monsieur le président, étant donné que je n'ai pas encore reçu de réponse claire, je vais réessayer. Nous savons que 212 750 \$ est la somme qui a été facturée pour le premier trimestre. Je cherche toujours à obtenir une réponse à ce sujet. Pouvons-nous supposer que la rémunération annuelle de M. Youden s'élèvera plutôt à 850 000 \$, c'est-à-dire quatre fois ce qu'elle a été le dernier trimestre?

L'hon. M. Higgs : Ce que la députée d'en face ne sait pas, c'est que ses faits sont inexacts. Ses faits sont inexacts, et je vais lui demander de me les fournir, car je reviendrai ici avec les faits réels, Monsieur le président. Je sais que les gens d'en face présenteront n'importe quel chiffre en espérant que quelqu'un s'y intéressera. Une mêlée de presse aura lieu à l'extérieur. Il y aura le fait et la photo de la journée, car c'est tout ce que les gens d'en face connaissent, Monsieur le président. Ils se demandent : Comment pouvons-nous faire les gros titres?

Si nous voulons travailler en nous fondant sur les faits, c'est ce que je ferai, Monsieur le président. Si quelqu'un travaille au sein du système afin d'obtenir des résultats, j'en suis fier. Savez-vous quoi, Monsieur le président? Quels ont été les résultats de la commission de



services régionaux à Saint John, dont s'occupait M. Keir? Qu'avons-nous obtenu en retour, Monsieur le président? Quel savoir-faire apportait le directeur général en question?

Le président : La période des questions est terminée.

